



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie
77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 FEVRIER 2007 À 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le deux février deux mil sept (affichage le même jour) par Madame Véronique DEVAUX, Maire, s'est réuni en séance ordinaire le **jeudi huit février deux mil sept à 20 heures 30**, sous sa présidence.

Convocations le : 02 février 2007

Affichage le : 02 février 2007

Membres en exercice : **14**

Membres présents : **09**

Membres votants : **12**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame	Véronique	DEVAUX	Maire
Madame	Monique	DALISSIER	1 ^{ère} Adjointe au Maire
Madame	Évelyne	CANTIN	Conseillère Municipale
Madame	Sylvia	TRÉVIS	Conseillère Municipale
Madame	Christelle	FÉRON-DALISSIER	Conseillère Municipale*
Monsieur	Gilbert	MIGNOT	Conseiller Municipal
Monsieur	Albert	LANDFRIED	Conseiller Municipal
Monsieur	Camille	DESSE	Conseiller Municipal
Monsieur	Michel	PROFFIT	Conseiller Municipal

* retardée excusée – arrivée à 21h

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur	Jacques	DRÉVETON	2 ^{ème} Adjoint – pouvoir à Madame Véronique DEVAUX
Madame	Maryvonne	BION	Conseillère Municipale – pouvoir à Madame Monique DALISSIER
Monsieur	Ludovic	MÉNARD	Conseiller Municipal – pouvoir à Monsieur Albert LANDFRIED

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS :

Mademoiselle	Nathalie	SIMON	Conseillère Municipale
Monsieur	Jacques	JUMEAU	Conseiller Municipal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Monique DALISSIER

Le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2006 ne soulevant aucune remarque, est signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU R.A.S.E.D.

Délibération n° 791-2007

Madame le Maire donne lecture d'une demande de participation financière du R.A.S.E.D. concernant le renouvellement d'un logiciel de tests d'un coût de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CONSIDÉRANT la demande de participation financière du R.A.S.E.D. pour le remplacement du logiciel « Nemi » par « Nemi -2 », au prix de 500 € environ.

CONSIDÉRANT que le R.A.S.E.D. intervient auprès des enfants scolarisés dans l'école de notre commune,

DECIDE:

1) D'ATTRIBUER une subvention de 50.00 € au R.A.S.E.D., qui sera inscrite à l'article 6574 du Budget Primitif 2007.

2) D'HABILITER Madame le Maire ou ses adjoints à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES – validation des modalités financières d'acquisition des terrains disponibles par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux

Délibération n° 792-2007

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de la C.A.P.M. concernant les Z.A.E.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-5,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 30 avril 2004 définissant l'intérêt communautaire en matière de Zones d'Activités Economiques,

CONSIDÉRANT la nécessité pour chaque Commune membre à délibérer sur les modalités financières d'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux des terrains disponibles situés au sein des Zones d'Activités Economiques d'intérêt communautaire,

OUI Le Maire, Rapporteur en Conseil Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE:

D'ÉMETTRE un avis favorable à la méthode relative à l'évaluation du Service des Evaluations Domaniales s'agissant de l'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux des terrains disponibles situés au sein des Zones d'Activités Economiques d'intérêt communautaire.

PROCÉDURE DE MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Délibération n° 793-2007

Monsieur Michel PROFFIT, ayant un intérêt dans ce dossier, ne participe pas au vote.

Monsieur Jacques DRÉVETON, ayant un intérêt dans ce dossier, Madame DEVAUX ne vote que pour une voix.

VU, le Code de l'Urbanisme,

VU, la loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 et son décret d'application n° 85-452 du 23 avril 1985 relatifs à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

VU, le Plan d'Occupation des Sols de TRILBARDOU approuvé le 24 février 1993

VU, la délibération du Conseil Municipal en date du 06 juin 1996, approuvant la modification du Plan d'Occupation des Sols de TRILBARDOU

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

CONSIDÉRANT que la zone INAA est limitrophe d'une zone INC inondable (zone A de grand écoulement des crues) et zone B (expansion des crues). présente des risques quant à d'éventuels projets de lotissement.

CONSIDÉRANT que la proximité immédiate de la salle intercommunale de TRILBARDOU/CHARMENTRAY/ VIGNELY rend tous projets de lotissement incompatibles avec les nuisances non négligeables occasionnées lors des locations de fin de semaine.

CONSIDÉRANT qu'un projet immobilier de 20 appartements est en cours de réalisation d'ici à la fin de l'année 2007 sur la commune.

CONSIDÉRANT que la station d'épuration de TRILBARDOU/VIGNELY ne permet pas d'envisager, sur le site actuel, une augmentation trop conséquente de la population.

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas envisageable de laisser cette zone en friche aux risques qu'elle soit envahie par des gens du voyage très intéressés.

CONSIDÉRANT qu'une petite zone artisanale, en lieu et place de la zone INAA, pourrait permettre aux propriétaires de vendre leur parcelle s'ils le souhaitent.

CONSIDÉRANT l'attrait que peut représenter TRILBARDOU pour de petites entreprises du tertiaire, à proximité de la future Z.A.I. de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux implantée sur les communes de CHAUCONIN NEUFMONTIERS et de VILLENY.

DECIDE:

1) D'AUTORISER Madame le Maire de la commune de TRILBARDOU, à engager les dépenses et la procédure administrative nécessaires pour la modification du P.O.S.

2) D'HABILITER Madame le Maire ou ses adjoints à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3) DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par la loi.

DIVERS

1) *Taxe de stationnement pour les personnes qui n'ont pas de parking*

Suite à leur demande, Madame et Monsieur LEFORT (habitant rue de la Libération à TRILBARDOU) ont été reçus en mairie par Madame DEVAUX – Maire – et Madame DALISSIER – 1^{ère} Adjointe.

Madame et Monsieur LEFORT envisagent de procéder à une division de leur propriété sans intégrer de garages et/ou de places de stationnement sur leur foncier. Pour être en conformité avec le P.O.S., ils souhaitent savoir si la mairie dispose d'un terrain ou d'un stationnement aux abords de leur propriété en contre-partie du règlement d'une taxe de stationnement.

Madame le Maire, en accord avec le Conseil Municipal, rappelle les problèmes de stationnement sur la commune, notamment rue de la Libération, et l'impossibilité de trouver des solutions pour augmenter le nombre de ces places de stationnement.

2) C.C.A.S. - Frais obsèques M. WOLFF

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'inhumation de M. WOLFF, décédé le 30 octobre dernier sur la commune de TRILBARDOU.

M. WOLFF étant sans ressource et sans famille, la commune de TRILBARDOU, par l'intermédiaire du C.C.A.S. a réglé les obsèques pour un montant de 1 000 € à la société DUCHEMIN d'ESBLY.

3) Aménagement d'entrée du village

Suite à un courrier adressé au Président du Conseil Général, concernant une demande d'aménagement de l'entrée de TRILBARDOU en venant de la RN3 afin de réduire une trop grande vitesse de circulation, Monsieur le Président nous répond étudier cette demande.

4) Création du parking – rue de la Libération

Une demande de subvention a été adressée auprès du Sous-Préfet de MEAUX concernant notre projet de parking, rue de la Libération, dans le cadre de la D.G.E.

Madame DEVAUX donne lecture de la réponse de Monsieur le Sous-Préfet, précisant que la réalisation de parking n'est pas éligible à cette dotation.

Le Conseil Municipal souhaite que la dépense soit inscrite au Budget Primitif 2007.

5) Fibre Optique

Analyse du tracé proposé pour le réseau optique

La société SEMAFOR 77 mandatée par le Conseil Général de Seine et Marne, transmet le résultat de leur étude pour le passage de la fibre optique sur la commune de TRILBARDOU.

Le tracé étant prévu dans la rue de la Libération nouvellement bitumée, Madame le Maire souhaite savoir s'il est possible de prévoir de passer par la ruelle des Prés.

Il sera également demandé si la commune pourra prétendre percevoir une subvention d'occupation du domaine public.

6) Contrat Rural

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Conseil Régional d'Ile de France confirmant l'attribution de la subvention de 135 000 €, dans le cadre du Contrat Rural.

TOTAL CONTRAT RURAL	300 000 €
Conseil Général	105 000 €
Région IDF	135 000 €
<i>A la charge de la commune</i>	<i>60 000 €</i>

La signature officielle du Contrat Rural interviendra le 15 février prochain, en présence d'un représentant du Conseil Général de Seine et Marne et du Conseil Régional d'Ile de France à la salle intercommunale de TRILBARDOU.

7) Périmètre ENS boucles de la Marne

Suite à la délibération n°784-2006 demandant qu'un périmètre ENS soit instauré sur la commune de TRILBARDOU, le Conseil Général souhaite donner une suite favorable.

8) Syndicat des Eaux Marne et Morin

Monsieur PROFFIT rend compte de la dernière réunion du Syndicat des Eaux Marne et Morin. Une nouvelle usine de traitement de l'eau avec décarbonatation et traitement des pesticides verra le jour fin 2008.

Coût : 11 millions d'euros (dont 50% subventionnables) sur 40 ans.

Une augmentation du prix de l'eau sera répercutée en deux fois :

+ 0.12 € HT le m³ au 1^{er} semestre 2007

+ 0.12 € HT le m³ au 1^{er} semestre 2008

9) Statue Gallieni

Madame DEVAUX relate la tentative probable de vol constatée sur la statue du Maréchal Gallieni, il y a quelques semaines. La statue sera remise en place avec une fixation adéquate. Tous déplorent ce manque de civisme navrant.

10) Gendarmerie

Madame DEVAUX signale une recrudescence des cambriolages à domicile.

11)Chasse aux œufs de Pâques

La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques est organisée le 8 avril de 10h à 12h dans le parc du château.

QUESTIONS DIVERSES :

-Monsieur DESSE demande si c'est sur sollicitation de Madame le Maire auprès de la gendarmerie d'ESBLY, que de nombreux PV « fleurissent » sur les véhicules garés aux abords de la boulangerie. Madame DEVAUX répond par la négative.

-Monsieur PROFFIT informe que les messes reprennent tous les 1^{er} dimanche de chaque mois, sur TRILBARDOU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.